

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 17 octobre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS

Il reste quelques places, possibilité d'intégration jusqu'à fin Octobre 2024

SENIORS D4 :

- 2 groupes de 14 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

ANCIENS D4 :

- 1 groupe de 10 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

CDM D1 :

- 1 groupe de 14 – Reste 1 place suite FG : LE PERREUX FRANCOIS
- **1^{ère} journée le 29.09.2024**

U18 D3 :

- 1 groupe de 12 - Reste plusieurs places suite FG
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

U16 D4 :

- 2 groupes de 10 - Reste plusieurs places suite FG
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

U14 – PHASE DE BRASSAGE :

- 10 groupe de 10– Reste plusieurs places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Anciens +45 Ans :

- 3 groupes de 10
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Demande de FRESNES AAS d'intégrer une équipe, sur liste d'attente pas de place.

Anciens +55 Ans :

- 2 groupes de 14 6 Reste 1 place
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Futsal D2 :

- 1 groupe de 12
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

Deux clubs sur liste d'attente : LES GRANDS DU QUARTIER et GENTILLY AS X 2 équipes

FEMININES D1 :

- 1 groupe de 8
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 06/10/2024) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
FUTSAL D2 B2m Futsal 3 Boissy U.J. 1	04/10/2024 05/10/2024		
SENIORS D4 St Mandé Fc 2 Caudacienne Es 2	06/10/2024 06/10/2024		
U18 D2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024		
U16 D1 Villejuif U.S. 2	06/10/2024		
U16 D2 Perreux As Fran 1	06/10/2024		
U16 D3 Perreux As Fran 2 Chevilly Larue Elan 1	06/10/2024 06/10/2024		
U16 D4 St Maur Vga 3	06/10/2024		
U14 BRASSAGE Boissy F.C. 2 Caudacienne Es 1 Villeneuve Afc 2	05/10/2024 05/10/2024 05/10/2024		